

# Chapitre 3 - Imparfait et conditionnel français

Jean-Marie Merle

# ▶ To cite this version:

Jean-Marie Merle. Chapitre 3 - Imparfait et conditionnel français. Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais, Ophrys, p. 30-44, 2001, Linguistique contrastive et traduction, 2-77080-0983-4. hal-00675075

HAL Id: hal-00675075

https://hal.science/hal-00675075

Submitted on 28 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **CHAPITRE 3**\*

# Imparfait et conditionnel français

p. 30

J. Damourette et E. Pichon les nomment respectivement *toncal* (formé sur le latin *tunc* = « alors ») et *toncal futur*. Ils définissent le « caractère général » du *toncal* en ces termes (1936, t.V, § 1738, p. 226) : « l'abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant ».

Ce qui correspondrait à un **repérage en rupture** par rapport aux coordonnées de la situation d'énonciation.

# 3.1. Repérage en rupture ?

L'« abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant », ou le repérage en rupture par rapport à la situation d'énonciation, vaut pour les deux types d'emplois dominants de l'imparfait, comme pour les deux emplois dominants du conditionnel, donnés l'un pour « modal » (parce qu'il n'est pas temporel : cf. note 29),

(a,  $\alpha$ ) S'il faisait beau, nous pourrions sortir,

l'autre pour « temporel » :

Chapitre 3 de

Jean-Marie Merle, 2001, Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais, Paris / Gap, Ophrys, p. 30-44.

<sup>\*</sup> Jean-Marie Merle, Université de Nice Sophia Antipolis, Laboratoire *Bases, Corpus, Langage* (UMR 7320).

- (b) J'ai cru qu'il était là. ( J'ai cru, à un moment donné, qu'il était là => qu'il était là : que sa présence était validée et observable en coupe).
- ( $\beta$ ) J'ai cru qu'il serait là. (J'ai cru, à un moment donné, qu'il serait là  $\Rightarrow$  à un moment donné, j'ai cru à sa présence virtuelle, à un autre moment)

On admettra ce repérage en rupture comme faisant partie de l'invariant de l'imparfait et du conditionnel. Mais la section suivante montrera comment, à la différence de celui du passé simple, ce repérage en rupture ne s'opère pas directement.

L'opposition *tunc / nunc*, *toncal / noncal*, *en d'autres temps / maintenant* pourra donc se faire à l'aide de l'imparfait. L'énonciateur prenant en général soin, si son choix se porte sur l'imparfait, de faire entendre et de souligner qu'il emploie l'imparfait, comme dans l'exemple suivant :

(c) « Il va arriver par le train de 8h47 – Mais il a bien une voiture, non ? – Il **avait** une voiture, oui. – Comment ça, **avait** ? – Tu n'es pas au courant ? Il se l'est fait voler la semaine dernière. »

#### p. 31

# 3.1.1. Repérage par rapport à un repère en rupture

On constate cependant que ce repérage en rupture, ou « abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant », n'interdit nullement de construire à l'aide de l'imparfait une référence dont la validité s'applique encore au présent. Exemple :

J'ai bien compris que vous étiez capable de résoudre ce problème.

Il serait absurde de considérer que l'allocutaire n'est plus capable de résoudre le problème en question : cette capacité qui lui est prêtée est en revanche donnée comme *observable* (en coupe, de l'intérieur – bornes non pertinentes, point de vue sécant) dans un jeu de coordonnées elles-mêmes en rupture, *j'ai bien compris*). Le repérage en rupture posé par l'imparfait résulte donc d'un repérage autre (toncal), par rapport à un repère lui-même en rupture par rapport aux coordonnées de la situation d'énonciation principale. C'est en fait ce « second repérage » (toncal) qui est fondamental et qui rend intelligible l'emploi de l'imparfait.

Ce second repérage pourra se faire (énumération non exhaustive) :

- par rapport à un repère antérieur (cas particulier du décalage) à la situation d'énonciation (b,c) :
  - (b) J'ai cru qu'il était là. (=> à ce moment-là).

- (c) « Il avait une voiture. » s'interprète comme : « Il fut (\*était) un temps où il avait une voiture » <sup>1</sup> ;
- par rapport aux coordonnées d'une situation d'énonciation rapportée (origine autre, elle-même en décalage, repérage assimilable au cas précédent) (ex. d) :
  - (d) Elle m'a dit qu'il venait.
  - ( $\delta$ ) Elle m'a dit qu'il **viendrait.**

(repère : situation d'énonciation rapportée « Elle m'a dit »);

- par rapport à une situation de perception subjective qui ne coïncide pas avec la situation d'énonciation principale (e, f) :
  - (e) Il trouva / vit qu'elle était belle,
  - (f) Alors, on avait un gros chagrin... (imparfait hypocoristique, vs « Alors... comme ça, tu as un gros chagrin... »)

#### p. 32

#### Remarques

- 1. L'imparfait hypocoristique implique comme tout imparfait l'« abandon du moi-ici-maintenant », signalant que l'énonciateur opère une rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation et place un *observable* (en coupe) dans un plan **autre** (toncal) que celui des coordonnées-origine (rupture qui, ici, s'applique également au calcul de la personne). Ce qui favorise tout un éventail possible d'effets de sens : bienveillance (point de vue autre : empathie), condescendance (point de vue autre : prise de distance) ou ironie (point de vue autre : mise en doute).
- **2.** Le conditionnel sera *a priori* exclu ici, le virtuel ne relevant pas de la perception<sup>2</sup>. Le conditionnel paraît nécessairement plus abstrait (en raison du morphème *virtuel*): de l'imparfait au conditionnel on peut glisser de l'expression de la perception (*il y avait donc une erreur!*: observable) à celle de la conjecture (*il y aurait donc une erreur...*: virtuel, à vérifier). Par ailleurs l'emploi du conditionnel hypocoristique n'aboutira sans doute pas aux mêmes effets de sens que l'emploi de l'imparfait hypocoristique;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> De même, « Il était une fois une belle princesse qui... » n'est pas un zeugme (\*Il était 1) une fois, 2) une belle princesse): Il y a absence de coordination (Il était une fois [\*et] une belle princesse) et repérage par rapport à un repère-circonstant donné (une fois): il était une belle princesse qui..., c'est-à-dire « Il était, une fois [dans un plan autre, toncal], une belle princesse qui... ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il s'agit bien entendu d'une remarque sommaire. Ainsi, J. Guillemin-Flescher étudie « l'expression de la perception imaginaire » dans la *Syntaxe comparée du français et de l'anglais*, Paris, Ophrys, 1981 (éd. 1988), p. 270-294.

- de manière plus abstraite, par rapport à une source subjective (a, g, h) :
  - (a,  $\alpha$ ) S'il faisait beau, nous pourrions sortir.
  - (g) L'instant d'après, le train déraillait. (ex. emprunté à G. Guillaume<sup>3</sup>) deux interprétations possibles : 1) comme en b (déraillement du train); 2) « réécriture d'un passé imaginaire » (P. Le Goffic, 1986 : 67).
  - (γ) L'instant d'après le train aurait déraillé. (correspondrait à g2 : « réécriture d'un passé imaginaire »)
  - (γ') L'instant d'après le train déraillerait. (2 interprétations différentes : soit conditionnel de prédestination ; soit conditionnel ludique, ou thétique<sup>4</sup>, correspondant à la structuration d'un imaginaire).
  - (h) J'ai fait un drôle de rêve cette nuit : je marchais au bord d'une falaise... La falaise devenait un pont de chemin de fer... Un train arrivait... Je sautais dans le vide... (observables en coupe / énoncé proche du discours indirect libre : « J'ai rêvé que je marchais... »)

p. 33

L'emploi du conditionnel (marcherais, deviendrait, arriverait, sauterais) entrainerait l'interprétation ( $\gamma$ '): conditionnel ludique, ou thétique, (structuration d'un imaginaire). Le segment introducteur n'aurait alors plus lieu d'être. Le repère origine serait la subjectivité structurant cet imaginaire.

#### 3.1.2. Toncalité

autres emplois du conditionnel, dans des propositions syntaxiquement indépendantes, ne seront interprétables que si le coénonciateur a lui-même accès aux données (contextuelles ou situationnelles) qui justifient la localisation toncale des procès, localisation dans un plan **autre**, en rupture par rapport à celui de l'énonciation principale.

<sup>4</sup> Emprunt à Michel Maillard, « L'impersonnel français de *il* à *ça* », *Autour de l'impersonnel*, Grenoble, ELLUG, 1985, p. 63-118. M. Maillard en donne la définition suivante : « L'adjectif *thétique* – du grec θετικόs – signifie primitivement « propre à poser, à fonder, à établir ». Une proposition *thétique* est donc une proposition dont le rôle est de *poser un thème nouveau* [...]. » (p. 98). M. Maillard oppose *thétique* et *thématique* : « Une proposition *thématique* est une proposition qui prédique un thème, posé au préalable [...] »

Voir également l'article de Claude Delmas : « Remarques sur le passif impersonnel anglais - de IT à THERE » in L'information grammaticale, n°62, juin 1994.

Remarque : la prédication d'existence (il y a / there is) est énoncé (ou prédication) thétique.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> G. Guillaume, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1964.

Ces données sont toujours indispensables pour justifier l'emploi du conditionnel. Ainsi l'énoncé-type *Il serait là* sera tour à tour interprété :

- comme un conditionnel ludique, à condition qu'il y ait eu au préalable manifestation de l'instance structurante adéquate (locuteur structurant un imaginaire) : [ On jouerait dans la cuisine, le loup serait entré et ] il serait là, [ sous la table ] ;
- comme un conditionnel conjectural, à condition qu'il y ait une situation préconstruite à élucider : [ Tiens donc, il y a sa veste sur la chaise et son grand sac par terre], il serait [ donc ] là / [...] il serait là [ que ça ne m'étonnerait pas ];
- comme un conditionnel « journalistique » (de « précaution »), à condition qu'il y ait situation d'énonciation préalable *Il serait là* [ *depuis ce matin, à ce qu'on dit, mais nous ne l'avons pas encore vu* ] ;
- comme une apodose, à condition que le contexte fournisse une protase en amont.  $[-Il\ a\ d\hat{u}\ prendre\ sa\ moto\ -Non,]\ il\ serait\ là\ [\ \grave{a}\ l'heure\ qu'il\ est\ =>\ s'il\ avait\ pris\ sa\ moto\ ].$

p. 34

Conclusion. De même que l'imparfait<sup>5</sup>, le conditionnel est une forme fondamentalement **dépendante** d'un plan **autre** (ou plan **toncal**), lui-même en rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation. Si, comme on l'a vu dans l'introduction de la première partie, il est impossible de retrouver une protase pour justifier chaque conditionnel, on ne peut en revanche interpréter un conditionnel si l'on n'a pas accès à la pertinence qui justifie sa **toncalité**.

Ainsi des affiches publicitaires placardées dans toute la France en août et septembre 1998 présentant un nouveau jeu de hasard (Le Tour du Monde) accompagnaient une série de cinq photos (prises à Pékin, Venise, New York, en Australie, à l'Ile Maurice) du commentaire suivant : « On était là », dans des bulles rattachées à chaque photographie. Or ces photos étaient parfaitement inertes, dans le sens où elles ne fournissaient pour coordonnées que le lieu (paysages urbains ou autres), intemporel, sans aucune autre circonstance à laquelle rattacher on était là, sauf peut-être un passage de kangourous dans le désert australien (« On était là quand ces kangourous sont passés »). Rien ne permet de repérer « on était là » par rapport à des coordonnées elles-mêmes en rupture, sinon, en désespoir de cause, « au moment où cette photo a été prise ».

On peut penser que le publicitaire ne s'est pas posé la question de savoir si l'emploi de l'imparfait se justifiait et qu'il avait plus vraisemblablement à l'esprit un preterit du type « I was there ». L'emploi de cet hybride « imparfait-preterit » français ayant tendance à gagner du terrain (hybride imparfait-preterit exotique involontaire, hybride imparfait-preterit recherche d'exotisme, hybride imparfait-preterit calque de traduction), on remarquera que les occurrences de étais/était/étaient sont bien plus fréquentes que celles des autres procès dans cet emploi hybride imparfait-preterit. Peut-être en partie en raison de l'homophonie était/été et de l'autorité de la loi interdisant l'emploi de j'ai été en Australie (vs I've been) et

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'absence de plan **autre**, ou toncal, rend l'imparfait incompréhensible (inadéquat).

## 3.1.3. Temps subjectif ou subjectivité

J.-P. Confais (1995 : 406) cite la notion de **« temps subjectif »** développée par Faucher<sup>6</sup>, pour qui l'imparfait « annonce que la conscience dans laquelle le procès se reflète porte une date antérieure à celle de l'acte de parole ». Ce qui serait donné comme antérieur, ce serait donc le point de vue (subjectivité).

Ainsi l'exemple suivant :

(e) Il trouva qu'elle était belle,

## p. 35

ne saurait s'interpréter *Elle n'est plus belle*, mais se glose *Il la trouva belle* (à ce moment-là, au moment où il la vit). C'est la perception elle-même qui entre dans l'enchaînement aoristique (trouva), le procès de la complétive (qu'elle était belle) étant fondamentalement repéré par rapport au procès exprimant la perception.

En revanche, on ne peut plus affirmer que « la conscience dans laquelle le procès se reflète **porte une date antérieure** à celle de l'acte de parole » dans le cas d'une subordonnée hypothétique (Ex. a : *S'il faisait beau nous pourrions sortir*).

L'interprétation de Damourette et Pichon (1936, t.V, § 1708, p. 175) présente l'avantage de recouvrir tous les cas de figure : « [...] il ne semble pas douteux que le rôle du saviez comme agent d'expression d'un passé n'est qu'un cas particulier de son sens toncal. »<sup>7</sup>. On retiendra que le terme de **toncal** utilisé par Damourette et Pichon est ainsi apte à rendre compte de l'invariant de l'imparfait ; et que le *toncal* est une forme dont la dépendance se prête particulièrement bien à l'**expression de la subjectivité** (imparfait

préconisant je suis allé. J'étais devient alors une solution pour déjouer la loi, et résulterait peut-être en partie des glissements suivants : je suis allé  $\rightarrow$  (bon usage \*j'ai été) + (bon usage j'étais – mais contraintes aspecto-temporelles différentes) => amalgame j'étais (transcription licite, au prix de l'entorse aspecto-temporelle, de l'illicite j'[ai] été) = \*j'été (dont la variante graphique n'est réalisée que sous la forme j'étais).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> E. Faucher, « Une lecture monosémique des temps français. » in *Etudes de linguistique appliquée*, 1967, p. 42.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> J.-P. Confais (1995 : 408-412) développe un parallèle entre présent et imparfait, dans une section intitulée « L'IMP comme "ombre de PRÉS" ». Il aboutit à la conclusion suivante, qui va dans le même sens que l'emprunt fait ici à Damourette et Pichon : « Si l'on se place dans la perspective du décodage d'une séquence à l'IMP, l'instruction véhiculée par l'IMP peut se formuler ainsi : "Construis une situation telle que la séquence puisse correspondre à une séquence au PRÉS et tu comprendras en quoi la situation d'énonciation de la séquence à l'IMP est autre que la situation actuelle" ».

onirique, énonciation rapportée, imparfait hypothétique, imparfait hypocoristique).

Tel est également le cas du conditionnel, ou virtuel toncal.

Par voie de conséquence, le repérage toncal, dans un plan **autre** lui-même en rupture et susceptible d'inclure une seconde origine elle-même en rupture par rapport aux coordonnées-origine principales, favorisera l'emploi de l'imparfait et du conditionnel dans tout contexte structurant un contenu propositionnel subjectif (ex. discours intérieur) et, à l'inverse, la présence de l'imparfait et du conditionnel seront des indices de choix dans la reconnaissance du style indirect libre<sup>8</sup>, puisque *toncal* et *virtuel toncal* ne peuvent s'interpréter que comme formes dépendantes d'un plan **autre**.

p. 36

L'un et l'autre s'opposent en cela au passé simple, qui sera par définition inadéquat dans tous les cas où le second jeu de repérage (explicite ou implicite) qui vient d'être décrit sera à l'œuvre.

# 3.2. Aoriste, imparfait et conditionnel

P. Le Goffic<sup>9</sup> oppose l'imparfait à l'aoriste (passé simple) en ces termes :

« l'aoriste inscrit dans le passé (*Henri IV fut assassiné en 1610*), l'imparfait s'inscrit dans un passé (*en 1610, Henri IV était assassiné*, ...); l'aoriste est propre à fournir la « colonne vertébrale » d'un récit, l'imparfait à fournir les indications du décor, les descriptions et les commentaires; un énoncé à l'aoriste se suffit, un énoncé à l'imparfait appelle autre chose. »

## 3.2.1. Exercices de style, 1 (« Passé simple ») et 2 (« Imparfait »)

P. Le Goffic cite les deux « exercices de style » <sup>10</sup> suivants :

#### Passé simple

Ce fut midi. Les voyageurs montèrent dans l'autobus. On fut serré. Un jeune monsieur porta sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Problème étudié dans l'article de Bruno Poncharal, « Etude contrastive du discours indirect libre en anglais et en français : problèmes aspectuels », *Linguistique contrastive et traduction*, tome 4, Paris, Ophrys, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> P. Le Goffic, « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », *Points de vue sur l'imparfait*, Centre de publications de l'Université de Caen, 1986, p. 59.

Raymond Queneau, Exercices de style, Paris, Gallimard NRF, 1947 (éd. 1982), p. 49-50, cité par P. Le Goffic (1986 : 60).

ruban. Il eut un long cou. Il se plaignit auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui infligea. Dès qu'il aperçut une place libre, il se précipita vers elle et s'y assit.

Je l'aperçus plus tard devant la gare Saint-Lazare. Il se vêtit d'un pardessus et un camarade qui se trouva là lui fit cette remarque : il fallut mettre un bouton supplémentaire.

## **Imparfait**

C'était midi. Les voyageurs montaient dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur portait sur sa tête un chapeau qui était entouré d'une tresse et non d'un ruban. Il avait un long cou. Il se plaignait auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui infligeait. Dès qu'il apercevait une place libre, il se précipitait vers elle et s'y asseyait.

Je l'apercevais plus tard, devant la gare Saint-Lazare. Il se vêtait d'un pardessus et un camarade qui se trouvait là lui faisait cette remarque : il fallait mettre un bouton supplémentaire.

Dans le premier de ces deux « exercices de style », l'absurdité tient à ce que les passés simples « induisent une lecture où tous les procès sont présentés comme les phases successives du déroulement de l'action, ce qui manifestement ne convient qu'à une partie des procès relatés; d'où des cocasseries absurdes (il eut un long nez) » (P. Le Goffic, 1986 : 61) et des incohérences (... lui fit cette remarque : il fallut mettre un bouton supplémentaire.).

p. 37

Dans l'« exercice de style » intitulé « Imparfait », « on attend le début de l'action à l'aoriste, qui assurera le repérage. » Mais ce repérage n'est fourni à aucun moment. « Au total les ancrages référentiels et temporels du texte dans son ensemble sont inexistants ou contradictoires, la temporalité vacille, le tout penche du côté d'une sorte de vision irréelle où les choses sont floues, avec des contours estompés, sans commencement ni fin, sans frontière de contradiction, – comme dans un rêve. » (P. Le Goffic, 1986 : 61). Les seules interprétations cohérentes possibles sont celle d'un imparfait onirique (cf. Ex. h : *J'ai fait un drôle de rêve cette nuit : je marchais sur une falaise...* Ch. 3, § 3.1.1) ou celle d'un imparfait ludique (celui qu'emploient les enfants, en concurrence avec le conditionnel ludique, pour structurer l'imaginaire de leurs jeux).

#### 3.2.2. Aoriste vs imparfait

Le passé simple est compatible avec un avant et un après, une succession, un enchaînement (ce qui ne le rend pas pour autant inapte à l'expression d'une concomitance : il est parfaitement compatible avec un repère passé explicite – cf. ci-dessous, note 54) : il construit des procès bornés et se caractérise par un fonctionnement discontinu.

C'est en cela aussi qu'il est compatible avec l'expression de la durée :

(i) Il vécut à Paris pendant toute sa vie.

Alors que l'imparfait, non borné (bornes non pertinentes), correspond à un fonctionnement continu, ce qui le rend inapte à l'expression de la durée <sup>11</sup> : p. 38

L'introduction de bornes, l'expression d'une durée (*Il faisait une heure de marche à pied, puis il travaillait pendant cinq heures d'affîlée*) aboutissent à une interprétation itérative : procès situés à l'intérieur d'un ensemble (classe d'occurrences) lui-même non borné (\**Pendant cinq ans, il faisait une heure de marche à pied, puis...*), ensemble pour lequel l'avant et l'après ne sont pas pertinents, mais ensemble fondamentalement **repéré** (*A cette époque-là, il faisait une heure de marche à pied...*), « inscrit dans un passé ». C'est ce repère qui a pour rôle d'« inscrire dans le passé », et qui est lui-même apte à réenclencher le mouvement de l'enchaînement aoristique (*A cette époque, il faisait une heure...., mais il changea d'habitudes au bout de quelque temps* : « au bout de » est la borne explicitement associée à *quelque temps* et non au procès *faisait* : celui-ci, lorsqu'apparaît cette borne, n'est simplement plus *observable en coupe*. C'est aussi cette borne qui entraîne le retour à l'enchaînement aoristique).

L'expression d'une durée pourra apparaître également par une voie différente comme dans l'exemple suivant : il marchait depuis trois heures. L'interprétation n'est plus ici de type itératif, mais la compatibilité de l'imparfait avec l'expression de la durée est subordonnée aux critères fondamentaux que nous avons mentionnés. 1. Le procès est en rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation principale, en conséquence de (2). 2. Le procès est nécessairement repéré dans un plan toncal, par rapport à un repère toncal (un « alors ») dont il est fondamentalement dépendant. 3. Ce repère toncal est ici le point de vue à partir duquel est envisagé le procès. 4. C'est ce repérage toncal qui est prioritairement valide par rapport à l'expression de la durée. Ce que dit l'imparfait, c'est que ce procès était observable depuis trois heures, autrement dit, que la dépendance du procès était valide depuis trois heures (ce serait donc le repère point de vue – et, par rapport à lui et à travers lui, mais par rapport à lui seulement et par rapport à lui fondamentalement, le procès – qui serait repéré par rapport à l'expression de la durée). 5. Il en découle que la valeur aspectuelle de l'imparfait prime également : le procès, en tant qu'« observable » est vu en coupe et cette vue en coupe (correspondant à un point de vue sécant) vaut pour la durée de validité spécifiée par le repère. 6. Alors, et alors seulement, l'imparfait est compatible avec l'expression de la durée : la question Depuis combien de temps marchait-il? n'est intelligible qu'en fonction du repérage complexe dont dépend prioritairement l'imparfait.

Un troisième cas sera celui de l'« imparfait de narration », dont on peut montrer également qu'il n'est susceptible de construire un enchaînement que **par rapport** à un repère lui-même en rupture (de celui-ci dépendra l'interprétation de type « itération » ou « enchaînement », mais cette dépendance est **primordiale**).

C'est pour cette raison que nous dirons plus bas que l'imparfait est **indifférent** à l'expression de la durée, et qu'il est indifférent à l'avant et à l'après (ce qui ne signifie nullement que la durée comme l'enchaînement ne puissent sous certaines conditions s'associer au repère dont il dépend).

- (i') \*Il vivait à Paris pendant toute sa vie.
- (j) Ce fut une agréable soirée. (se dit dès le moment où l'on va franchir la porte, c'est-à dire au moment de mettre un terme au procès et à la soirée)
- (j') ? C'était une agréable soirée. 12

Mais le passé simple implique aussi, fondamentalement, un effacement total de l'énonciateur et de tout repérage subjectif. Ce qui le rend inadéquat dans les énoncés oniriques (h'), dans les cas d'énonciation rapportée (d'), pour énoncer le contenu d'une perception subjective (e'), dans un système hypothétique (a'), ou encore dans un énoncé hypocoristique (f'):

- (h') J'ai fait un drôle de rêve cette nuit : \*je marchai au bord d'une falaise... \*La falaise devint un pont de chemin de fer... \*Un train arriva... \*Je sautai dans le vide...
- (d') \*Il m'a dit qu'il vint.
- (e') \*Il trouva / vit qu'elle **fut** belle.
- (a') \*S'il **fit** beau, nous pourrions sortir<sup>13</sup>.
- (f') \*Alors, on eut un gros chagrin...

p. 39

#### Conclusion

Aoriste et imparfait ont pour seuls points communs un **repérage en rupture** (rupture directe dans le cas du passé simple, rupture indirecte dans celui de l'imparfait) par rapport à la situation d'énonciation, et leur aptitude (par des voies différentes) à l'expression d'un passé chronologique. Ils diffèrent par ailleurs sur tous les points suivants, qui caractérisent l'imparfait.

En raison de sa **dépendance**<sup>14</sup> toncale, caractéristique qui l'oppose au passé simple en le situant dans un plan en rupture par rapport aux

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> L'imparfait est incompatible avec le terme (la borne de droite) décrit en (j); mais il serait compatible avec un commentaire *a posteriori* dans le cadre d'une reconstitution: « Lorsque l'orage a éclaté, nous étions tous dehors. Nous avions sorti les tables dans le jardin. C'était une agréable soirée. » (repérage en rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation + suspension (procès non borné) du récit (de l'enchaînement aoristique) + dépendance du procès (repérage par rapport à l'« aoriste de discours »-repère *a éclaté*).

Le passé simple n'est susceptible d'entrer dans une subordonnée en SI que dans les schémas concessifs du type : *S'il fut un grand roi, il eut cependant d'innombrables faiblesses.* (« S'il est exact qu'il fut un grand roi... », concession d'un procès extrait de l'enchaînement aoristique).

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> C'est cette **dépendance** qui oppose l'imparfait et le passé simple et non l'existence même d'un repère. Le passé simple est compatible avec un repère (Ex: En 1991, il changea son

coordonnées énonciatives principales<sup>15</sup>, l'imparfait se prête tout particulièrement à l'**expression de la subjectivité**. C'est une forme **non bornée**, indifférente (cf. ci-dessus, note 51, p. 37) à la durée, à l'avant et à l'après, correspondant à un fonctionnement continu.

Ces caractéristiques favorisent un fonctionnement aspectuel, dont la description serait susceptible d'apporter un éclairage supplémentaire sur les différentes valeurs de l'imparfait et peut-être aussi, par voie de conséquence, sur le conditionnel (la désinence de l'imparfait entrant, rappelons-le, dans la construction du conditionnel). La prochaine section proposera donc une tentative de comparaison de la valeur aspectuelle du *toncal* (imparfait) avec celle du *virtuel toncal* (conditionnel).

#### p. 40

## 3.3. Imparfait et conditionnel : valeur aspectuelle

M. Wilmet (1997: 311-325), dans son «inventaire des aspects», considère que l'« aspect suffixal » correspond à une seule et unique alternative:

- 1. « Ou le repère saisit le procès de l'extérieur, appréhende en bloc le terminus a quo  $\alpha$  [terme ou borne de gauche] et le terminus ad quem  $\omega$  [terme ou borne de droite], fermant aux extrémités l'intervalle  $\alpha-\omega$ . Aspect global, dont relèvent l'infinitif marcher, le participe marché, les subjonctifs marche/marchions et marchasse, les indicatifs marchai, marcherai, marcherais. »
- **2.** « Ou le repère saisit le procès de l'intérieur, le scinde entre le *terminus* a quo  $\alpha$  et le *terminus* ad quem  $\omega$ , ouvrant aux extrémités l'intervalle  $\alpha-\omega$ . Aspect *sécant* du participe *marchant* et des indicatifs *marche*, *marchais*. »

Conditionnel et imparfait seraient donc en opposition radicale quant à l'aspect. Pour la bonne raison, semble-t-il, que la valeur aspectuelle du conditionnel (aspect global) n'est pas dérivée de celle de l'imparfait (aspect « sécant », procès vu en coupe), mais de celle de l'infinitif.

fusil d'épaule...; mais \*En 1991, on crut qu'il **changea** son fusil d'épaule), pourvu que celuici n'entrave pas la successivité discontinue des procès et n'introduise pas de repère point de vue, c'est-à-dire de *plan toncal*.

<sup>15</sup> C'est par le biais de ce second repérage que l'imparfait est apte à exprimer un procès dont le référent extralinguistique est postérieur au moment d'énonciation : après un empêchement accidentel, on pourra énoncer : « Dire qu'il soutenait sa thèse la semaine prochaine... », autrement dit « il fut un temps où il était prévu qu'il soutenait... ». En revanche il est impossible d'énoncer \*Dire qu'il soutint sa thèse la semaine prochaine, puisqu'une dépendance de ce type (ici, préconstruit lui-même repéré dans le passé) est exclue, par définition, du fonctionnement de l'aoriste.

L'aspect *global* de l'infinitif tient à la virtualité maximale de celui-ci (décrite plus haut). On a postulé que la virtualité faisait partie de l'invariant du conditionnel (et du futur), et il semble effectivement que conditionnel et futur ne sauraient donner lieu à des procès vus en coupe, de l'intérieur (borne de gauche franchie, aspect dit « sécant »), sans redevenir respectivement un imparfait et un présent. La perte de l'aspect *observable en coupe* (correspondant à un point de vue *sécant*) de l'imparfait s'expliquerait donc par la contradiction irréductible qui l'oppose à l'aspect global du virtuel.

# 3.4. Exercice de style 3 (imaginaire) à la manière de Raymond Queneau

#### **Conditionnel**

Ce serait midi. Des voyageurs monteraient dans un autobus. On serait serré. Un jeune monsieur porterait sur sa tête un chapeau qui serait entouré d'une tresse et non d'un ruban. Il aurait un long cou. Il se plaindrait auprès d'un voisin des heurts que ce dernier lui infligerait. Dès qu'il apercevrait une place libre, il se précipiterait vers elle et s'y assiérait.

Je l'apercevrais plus tard, devant la Gare Saint-Lazare. Il serait vêtu d'un pardessus et un camarade qui se trouverait là lui ferait cette remarque : il faudrait mettre un bouton supplémentaire.

p. 41

La seule interprétation cohérente possible ici serait celle d'un conditionnel ludique (suggestion de scénario, par exemple), que l'on nommerait volontiers conditionnel thétique (cf. note 44, p. 33): le repérage se fait par rapport à une subjectivité structurante (l'imaginaire de l'énonciateur) qui construit dans un plan autre (toncal) un univers parallèle, virtuel. On fera le rapprochement avec la source subjective de l'imparfait onirique de l'exercice de style n° 2 (cf. p. 36). Comme il a été vu, tout en se caractérisant par l'aspect global (ce qui lui permet de construire des procès en succession, tout comme le passé simple), le conditionnel partage son jeu de repérage complexe (dans un plan toncal) avec l'imparfait, ce qui lui permet de rendre une cohérence à l'ensemble, là où (exercice de style n° 1, p. 36) le passé simple en est incapable. Mais on remarquera une autre divergence entre imparfait et conditionnel.

« Dès qu'il apercevait une place libre, il se précipitait vers elle et s'y asseyait » ne peut recevoir qu'une interprétation itérative (présence de la borne dès que, cf. notes 51 et 52, et ch. 3, § 3.2.2, p. 37). En revanche « Dès qu'il apercevrait... » peut fort bien s'interpréter soit comme une occurrence imaginaire singulière (comme « Dès qu'il aperçut... ») vue dans son aspect

global, soit comme une caractérisation imaginaire. On peut alors se demander si l'aspect *observable en coupe* (correspondant à un point de vue *sécant*) ne redevient pas pertinent.

Non, car la glose « qui avait pour destin de... » est inapplicable ici, glose du conditionnel de prédestination donné pour archétype du conditionnel, comme dans l'exemple suivant :

(5a) [...] et si l'on m'avait dit que les métaphysiciens auxquels je m'attacherais alors ne lui ressembleraient en rien, j'aurais ressenti le désespoir d'un amoureux qui veut aimer pour la vie et à qui on parle des autres maîtresses qu'il aura plus tard. (Du côté de chez Swann, p. 96)

En 5a, en revanche, la glose, « auxquels j'avais pour destin de m'attacher...» semble parfaitement adéquate pour plusieurs raisons. L'archétype est encore très proche de l'étymon : le conditionnel apparaît dans une relative, ce qui favorise l'interprétation « caractérisation de l'antécédent », « localisation d'une propriété dans le sujet », « suspension de l'enchaînement aoristique ». Et effectivement, la glose, mais la glose seulement, permet de retrouver l'aspect « sécant », vu en coupe (avais), qui s'applique à une opération de localisation (avais) d'une propriété (« avoir pour destin de -R- ») dans le sujet (je), cette propriété contenant un virtuel (m'attacher) dont l'énonciateur (situation d'énonciation principale) se porte garant de la pertinence pragmatique (choix lexical subjectif dépassé), mais également de la validation à la faveur du décalage-rupture entre la situation repère (récit de type autobiographie-fiction) et la situation d'énonciation principale. Le fonctionnement interne de cette localisation d'un destin s'applique enfin à la caractérisation (par la relative déterminative) de l'antécédent (les métaphysiciens), cette caractérisation donnant un virtuel (-R-) pour pertinent dans le cadre que l'on vient de décrire pour la localisation.

p. 42

#### Remarques

On admettra ici que l'étymon n'est pas susceptible de nous éclairer davantage pour deux raisons : la glose « qui avait pour destin de... » ne s'applique qu'à l'archétype (conditionnel de prédestination), d'une part, et d'autre part cette glose tend à transformer la résultante (conditionnel synthétique) en conditionnel périphrastique.

On en conclura que l'aspect *observable en coupe* ne peut être réactivé qu'au prix d'un retour à un conditionnel périphrastique, et que la glose appliquée à l'archétype (« qui avait pour destin de... », dans certaines relatives) en est une confirmation puisqu'elle ne permet d'associer l'aspect

observable en coupe (correspondant à un point de vue sécant) qu'à l'opérateur de localisation.

Le conditionnel forme synthétique aura en revanche systématiquement l'aspect global en raison précisément de son caractère virtuel.

# 3.5. Le « conditionnel » comme somme d'opérations mentales. Remarques sur la terminologie.

Lorsque Jacques Boulle fait remarquer que « l'énonciateur peut envisager l'avenir (le non-certain), presque à l'égal du certain » (cf. ch. 1, § 1.2.1.2), il appuie son argumentation sur l'opposition entre **formes périphrastiques**, qui exhibent séparément l'existence d'opérations mentales distinctes, et **formes synthétiques** qui tendent à en donner la somme.

Cette somme ne va pas sans déperdition, comme on vient de le voir, et la présente section aura pour objet de rassembler les données retenues pour caractéristiques du conditionnel, et qui seront mises à l'épreuve au cours de l'étude de ses traductions.

Le conditionnel met en jeu (à l'instar de l'imparfait) un repérage dans un plan **autre**, ou repérage toncal. La justification de ce repérage **toncal** donnera vraisemblablement accès à l'interprétation de la plupart des emplois du conditionnel.

Le morphème emprunté à l'infinitif rappelle que, si le choix lexical est dépassé, la notion verbale, toute pertinente qu'elle est, construit une référence virtuelle. La virtualité de l'application de son programme sémantique favorise (avec l'exploitation du dédoublement du repérage) l'interprétation « non-vérifiable ». De ce caractère virtuel vient l'aspect global associé au conditionnel.

p. 43

Le conditionnel archétypique (conditionnel de prédestination), plus proche de l'étymon, réactive les éléments constitutifs d'origine : localisation (*avoir*) – dans un jeu de coordonnées toncales – de propriété (destin) dans le sujet. Cette propriété contient un virtuel dont la pertinence a ceci de particulier qu'elle s'appuie, à la faveur du décalage temporel (entre *tunc* et *nunc*), sur le trait « vérifié ».

# Conclusion

On décrira le *conditionnel* de la façon suivante : *localisation d'un virtuel dans un plan toncal* (*autre* que celui des coordonnées énonciatives principales).

Le critère *non-vérifiable* reçu du morphème du *virtuel* ne sera sans doute pas toujours pertinent.

On pourra enfin se demander si l'*orientation vers la validation* (constatée dans l'étymon et dans l'archétype, confirmée dans les apodoses et dans la prédiction indirecte) fait partie ou non de l'invariant du *virtuel toncal*. Il semble que cette caractéristique soit absente dans les protases en *-rais* (cf. ch. 7), dans les relatives chimériques (ch. 12) et dans les emplois du conditionnel conjectural (ch. 13) et du conditionnel journalistique (ch. 15). Pour cette raison, qui vient s'ajouter à celle évoquée au chapitre 2 (« Les origines »), nous n'utiliseront pas les termes de « futur dans le passé », de « futur imparfait » ou de « toncal futur ».

# Problèmes de terminologie

Il a été suggéré à plusieurs reprises que le terme de « conditionnel » n'était pas adéquat, notamment parce qu'il n'y avait pas lieu de reconstruire une condition derrière chaque conditionnel. Par le biais de son invariant (construction d'un plan *toncal*, pertinence d'un *virtuel* en fonction de ce repérage et en fonction de la situation d'énonciation), on pourrait considérer que la conscience de ces caractéristiques, qui permet l'emploi et l'interprétation du conditionnel, constitue un ensemble de conditions préalables...

Pour éviter de réviser inutilement la terminologie, on continuera d'utiliser ici, pour le nommer, le terme de *conditionnel*. Mais l'on continuera, pour se référer à ses caractéristiques, de le décrire comme un *virtuel toncal*.

Par ailleurs, après avoir affirmé que le prototype était difficile d'accès, et après avoir cherché secours du côté de l'étymon, on devrait effectuer une exploration diachronique pour retrouver le continuum témoin de l'apparition de chacun des emplois du conditionnel et voir si ce continuum est encore perceptible en synchronie. On ne poursuivra pas ici une telle étude, qui ne laisserait plus aucune place aux traductions du conditionnel.

#### p.44

Enfin, on conservera la distinction entre emplois temporels et emplois modaux comme point de départ, tout en gardant à l'esprit la remarque de Damourette et Pichon qui s'applique au *toncal* en général, donc au *virtuel toncal* (au *conditionnel*) comme au *toncal* (à l'*imparfait*) : « [...] il ne semble pas douteux que le rôle du saviez comme agent d'expression d'un passé n'est qu'un cas particulier de son sens toncal. ».